SRPV

Avertissements Agricoles®

Bourgogne et Franche-Comté

Bulletin n° 3/97 - 26 février 1997

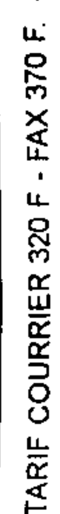
DLP 03-3-97001888

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. de Thise - BP 989
25022 - BESANCON Cedex
Tél : 81.80.10.71 - Fax : 81.88.27.77

Grandes Cultures

Imprimerie du SRPV Bourgogne - Le Directeur-Gérant : G. RIFFIOD - CFPPAP n° 1700 AD - © SRPV 1986 - ISSN : 0758-2374

Service Régional de la Protection des Végétaux
Z.I. Nord - BP 177
21205 - BEAUNE Cedex
Tél : 80.26.35.45 - Fax : 80.22.63.85



COLZA

Stades : Reprise de végétation à tout début d'élongation des entre-noeuds.

Insectes

Début généralisé du vol de charançon de la tige sur toute la région Bourgogne et Franche-Comté le samedi 22 février.

Ce vol est accompagné d'une présence massive en cuvette de charançon de la tige du chou (voir critères d'identification des deux espèces)

La dégradation des conditions climatiques qui a suivi ce début de vol et la chute des températures prévue pour la fin de la semaine sont peu favorables à la poursuite de l'activité des insectes.

Préconisations : Attendre un prochain bulletin pour une confirmation du vol et de l'activité ou le retour durable de conditions climatiques favorables pour envisager une intervention insecticide avec un produit homologué pour cet usage.

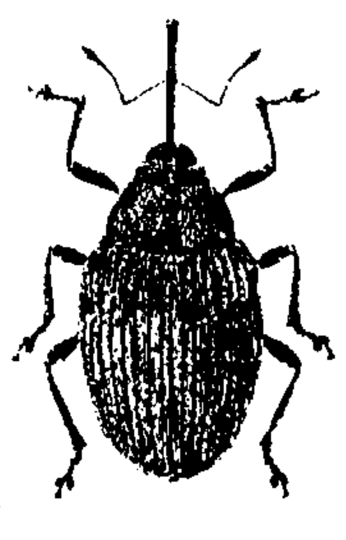
Captures de charançon au 25/02/97

LIEU	C. Napi (du colza)	C. quadridens (du chou)
21		
Aubigny en Plaine	0	96
Chaux	1	13
Comblanchien	2	21
Lux	3	117
58		
Coulanges les Nevers	3	2
La Charité sur Loire	4	0
71		
La Charmée	2	19
St Loup de la Salle	0	229
La Chapelle de Guinchay	2	0
89		
Auxerre	8	38
Bleigny le Carreau	27	114
Massangis	3	1
Pourrain	20	0
25 Routelle	1	65
39		
Annoire	36	70
Authume	1	30
Chemin	3	90
Saint Aubin 1	4	90
70		
Cugney	2	146
Port sur Saône	1	25
Sauvigny les Pesmes	16	500
Valay	1	18

Quelques informations pour différiencier les 2 charançons capturés

●Le charançon du chou (*Ceutorrhynchus quadridens*) est beaucoup moins dangereux pour les colzas que le gros charançon de la tige (Ceutorrhynchus napi). Il se reconnaît par sa taille plus petite, le bout de ses pattes roux et la présence d'une tache blanche sur le dos (bien visible lorsque l'insecte est séché). Son vol précède celui du gros charançon de la tige.

●Le gros charançon de la tige (*C. napi*) est très dangereux, il est plus gros que le précédent et le bout de ses pattes est noir. Les piqûres de ponte dans la tige provoquent d'importantes réactions des tissus de la plante : la tige se déforme, apparaît tordue et éclate fréquemment. **Le traitement insecticide contre le charançon de la tige est une intervention clé de la culture du colza.**

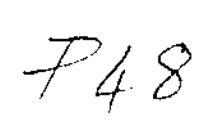


COLZA

Charançons : Vol généralisé.

POIS

. Bilan 1996
. Déshergage : Préconisation 97.
. Dépliant protéagineux.



BILAN POIS 1996

En raison de la sécheresse printanière, la pression des maladies a été, de façon générale, plus faible en 1996 qu'en 1995.

En ce qui concerne les ravageurs, la pression fut sensiblement la même cette année qu'en 1995, c'est-à-dire moyenne.

Les rendements ont été souvent bien meilleurs que ne le laissaient prévoir les conditions climatiques.

Ravageurs

Les **thrips** sont les premiers insectes à surveiller dès la levée. Leur présence a été rarement observée, de ce fait aucune intervention n'a été conseillée.

L'activité des **sitones** a débuté mi-avril, mais le seuil d'intervention de 100 % des premières feuilles avec de nombreuses morsures n'a été atteint qu'à la fin du mois. Un traitement a alors été conseillé, notamment pour les parcelles semées précocement.

Les **pucerons** ont fait leur apparition fin mai sur la culture. Début juin, la météorologie favorable a contribué à l'intensification des vols et à la multiplication des populations sur les pieds. Un insecticide a été préconisé le 5 juin dès que le seuil de 30 pucerons par tige durant la floraison du pois a été atteint. Les infestations sont restées très hétérogènes d'une parcelle à l'autre.

Les vols de **tordeuses** débutèrent fin mai avec un maximum d'intensité à la mi-juin pour l'ensemble de la région. Fin juin sur certains postes, on comptait plus de 400 captures cumulées (Comblanchien - 21 ; Neuvy Sautour - 58). Localement une intervention a été conseillée le 19 juin notamment sur les parcelles situées à proximité d'un précédent pois.

Maladies

Anthracnose et Botrytis : Le temps sec de mai-juin a limité l'apparition des maladies. Le feuillage est resté dans l'ensemble sain. Nous avons conseillé un traitement préventif fin mai sans renouvellement à cause du temps sec et chaud et du stade avancé du pois.

DESHERBAGE : Préconisations 1997

Le désherbage de prélevée reste la base du désherbage du pois. L'efficacité est très satisfaisante sauf si les traitements sont réalisés en conditions sèches ce qui a été le cas lors de la dernière campagne. Dans ce cas, un traitement de rattrapage en post-levée peut être réalisé, en intervenant à un stade jeune des adventices.

Désherbage de prélevée : le choix du produit est à raisonner à la parcelle, selon la flore et le type de sol. La présence ou non de gaillet et/ou de crucifères influe sur le choix du produit.

❶ En absence de gaillet ou de crucifères préférer l'utilisation des produits suivants :
- efficaces sur chénopode, matricaire, stellaire et véroniques : TREPLIK DUO 4,8 l (néburon + pendiméthaline) ; CHANDOR 4 l (trifluraline + linuron), TERSIPLENE 4 l (trifluraline + linuron).
- efficaces sur chénopode, matricaire, sanve et stellaire : WINNER 5 kg (fluorochloridone + néburon), RACER 1,5 l (fluorochloridone) moins efficace sur stellaire.
- efficaces sur chénopode, matricaire stellaire et renouée des oiseaux : PREMIUM 4 à 5 l (néburon + terbutryne), TRIBUNIL 4 kg (méthabenzthiazuron).
- efficaces sur chénopode, capselle, coquelicot, mouron et fumeterre : ZEPHIR 2,5 à 3 l (terbutryne).

❷ En présence de gaillet, chénopode, matricaire, aethuse et renouée des oiseaux, recherchez une action renforcée avec CENTAURE (trifluraline + néburon + clomazone) aux doses de 3 l à 3, 5 l.

❸ En présence du complexe gaillet, chénopode, matricaire, sanve et vulpin, préférez l'action du CHALLENGE 600 (aclonifen) 4 à 4,5 l.

Remarque : en terres filtrantes, éviter CHANDOR et TRAPAN EC (produits à base de linuron).

Désherbage seul de post-levée : 2 produits sont homologués contre les dicotylédones :

DRIBBLE (2,5 à 3 l/ha) a un large spectre d'efficacité y compris sur *Ammi majus* ; moyen sur renouées des oiseaux, pensée, mercuriale et nul sur graminées et chardons. Il peut être utilisé avant le stade 4-5 feuilles du pois.

BASAGRAN (1,5 à 2,5 l/ha) : spectre d'efficacité limité (matricaire, chénopode, sanve, aethuse). Peut être utilisé jusqu'au stade 8-10 feuilles.

Les associations CHALLENGE 600 + BASAGRAN et CHALLENGE 600 + BASAGRAN + PROWL 400 : les spécialités commerciales PROWL 400 et CHALLENGE 600 n'étant pas homologuées en post-levée, l'application de ces associations reste sous l'entière responsabilité des utilisateurs.

Les programmes prélevée + post-levée : ce sont des programmes complets mais très sensibles à la phytotoxicité. Si l'herbicide de prélevée a manqué de sélectivité, l'application d'un produit de post-levée quel qu'il soit augmente le niveau de phytotoxicité dans la majorité des situations. Toute utilisation de produit de post-levée présentant une marge de sélectivité étroite sera donc à éviter. BASAGRAN reste toujours parmi les plus sélectifs.

Le passage en post-levée doit être considéré comme une solution de rattrapage.
- sur gaillet + renouée : DRIBBLE (2,5 à 3 l)
- sur matricaires : BASAGRAN (1,5 à 2,5 l)
- sur chardon : TROPOTONE (4 l) **en localisation uniquement**.

Les antigraminées : pour viser une bonne efficacité, l'application d'un antigraminées doit être réalisée sur des plantules suffisamment développées (> 3 F.). Attention aux phytotoxicités lors d'un mélange d'un antigraminées avec un autre herbicide : respectez les préconisations des firmes.

Nouveautés : un seul produit a été homologué cette année pour le désherbage du pois. Il s'agit du CENTURION 240 EC à base de cléthodime (société Phytorus), antigraminées foliaires, homologué sur graminées annuelles à la dose de 0,75 l/ha.

RAPPEL : l'utilisation de l'herbogil est interdite pour le désherbage du pois.

CEREALES

INSECTICIDES
Traitement de semences
Régulateurs de croissance

CAMPAGNE 1997-98
Juin 1997

ITCF
INSTITUT TECHNIQUE DES CEREALES ET DES FOURRAGES
8, avenue du Président Wilson - 75116 PARIS

Document établi avec le concours de l'INRA et du Service de la Protection des Végétaux

PRIX : 25 F T.T.C.

Cette édition annule et remplace l'édition de juin 1996, elle sera valable jusqu'en juin 1998

PROTECTION DES SEMENCES

EFFICACITE

- ■ Bonne efficacité
- Efficacité moyenne
- □ Efficacité faible
- ■ Usage non autorisé
- * Présence de souches résistantes
- 0,2 Dose de produit commercial à utiliser en l/q ou kg/q

FORMULATION

- CS : Suspension de capsules
- DS : Poudre pour traitement de semences à sec
- FS : Suspension concentrée pour traitement de semences
- LS : Liquide pour traitement de semences
- SC : Suspension concentrée
- WG : Granulés à disperser dans l'eau
- WP : Poudre mouillable
- WS : Poudre mouillable pour traitement de semences

CONDITIONNEMENT

- A : Gamme agricole Inférieur ou égal à 10 l ou kg
- I : Gamme industrielle Supérieur à 10 l ou kg
- M : Mixte, plusieurs conditionnements

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES RAVAGEURS DES PARTIES AERIENNES

MALADIES — TRAITEMENTS DE SEMENCES — RAVAGEURS

P 73

BLE OIDIUM	BLE SEPTORIOSES	BLE ROUILLE BRUNE	BLE ROUILLE JAUNE	ORGE OIDIUM	ORGE RHYNCHOSPORIOSE	ORGE ROUILLE NAINE	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	PUCERONS sur feuillage Jaunisse nanisante de l'orge (J.N.O.)	CICADELLE Nanisme du blé ou maladie des pieds chétifs
				0,2*			L	BAYTAN 15 FLO	Bayer S.A.	FS	I	triadiménol 150 g/l		
							L	GAUCHO BLE	Bayer S.A.	FS	I	bitertanol 37,5 g/l + anthraquinone 125 g/l + imidaclopride 175 g/l	0,4	0,4
							L	GAUCHO ORGE	Bayer S.A.	FS	I	tébuconazole 15 g/l+triazoxide 10 g/l+imidaclopride 350 g/l	0,2	0,2
				0,7			L	GEOR	Parthena	FS	M	éthyr. 286 g/l+flutr. 21,4 g/l+ox. Cu (β') 28,6 g/l+anthraq. 71,5 g/l		
0,6	0,6	0,6	0,6	0,6*	0,6	0,6	L	REAL	Rhône-Poulenc	FS	I	triticonazole 200 g/l+anthraquinone 84 g/l		
				0,3			KG	TRIMISEM	Dow Elanco	WS	A	nuarimol 6,5%+manèbe 26,5%+anthraq. 16,5%		

N.B. : l'efficacité du REAL est appréciée par rapport aux autres traitements de semences pendant la phase semis sortie hiver. Au delà, les efficacités annoncées ne peuvent pas être assimilées à celles obtenues par des traitements foliaires.

LUTTE CONTRE LES MALADIES ET LES RAVAGEURS DU SOL ET DES SEMENCES

MALADIES — TRAITEMENTS DE SEMENCES — RAVAGEURS BLE ORGE AVOINE SEIGLE

ITCF Juin 1997 INRA

FONGICIDES + INSECTICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H.GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
0,5	0,5	0,5	0,5					0,5		0,5	0,5	L	AUSTRAL (1)	Parthena	FS	I	ox. Cu. 60 g/l+téfluthrine 40 g/l+anthraquinone 100 g/l	0,5	0,5	0,5
0,5	0,5	0,5	0,5									L	AUSTRAL PLUS (1)	Parthena	FS	I	fludioxonil 10 g/l + téfluthrine 40 g/l + anthraquinone 100 g/l	0,5	0,5	0,5
0,25	0,25	0,25	0,25		0,25	0,25		0,25	0,25	0,25	0,25	KG	CHLOROBLE M TOTAL SUPERFIX	Rhône-Poulenc	WS	A	manèbe 40%+lindane 20%+anthraquinone 25%	0,25		0,25
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4			0,4		0,4	0,4	KG	CUPROLATE PLUS MGC	Dow Elanco	WS	A	ox. Cu. (β') 5%+lindane 10%+endosulfan 25%+anthraq. 12,5%	0,4	0,4	0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	CUPROLATE PLUS MG3 LI	Dow Elanco	FS	M	ox. Cu. (β') 50 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS TRIPLE	Dow Elanco	WS	A	ox. Cu. (β') 10%+lindane 25%+anthraquinone 25%	0,2		0,2
0,4	0,4	0,4	0,4							0,4	0,4	L	GAUCHO BLE	Bayer S.A.	FS	I	bitertanol 37,5 g/l+anthraquinone 125 g/l+imidaclopride 175 g/l	0,4		0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	GERMINATE MG LIQUIDE ORANGE	Rhône-Poulenc	FS	M	ox. Cu. 75 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	GERMISTAR (2)	Rhône-Poulenc	FS	M	ox. Cu. 75 g/l+lindane 100 g/l+endosulfan 250 g/l	0,4	0,4	0,4
0,25	0,25	0,25	0,25		0,25	0,25		0,25	0,25	0,25	0,25	KG	MANOLATE TRIPLE	Dow Elanco	DS	A	manèbe 48%+lindane 20%+anthraquinone 20%	0,25		0,25
0,4	0,4	0,4	0,4					0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE MG REV	Parthena	FS	A	ox. Cu. (β') 50 g/l+lindane 75 g/l+endosulfan 250 g/l		0,4	0,4
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS TRIPL'ECO	Parthena	WS	A	ox. Cu. (β') 13,3%+lindane 33,5%+anthraquinone 33,5%	0,15		0,15
0,25	0,25	0,25	0,25		0,25			0,25		0,25	0,25	L	QUINOLATE PLUS TRIPLE FL	Parthena	FS	A	ox. Cu. (β') 80 g/l+lindane 200 g/l+anthraquinone 200 g/l	0,25		0,25
0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3*	0,3	0,3	0,3	0,3	KG	QUINOLATE PLUS V4X TRIPLE	Parthena	WS	A	ox. Cu. (β) 6,6%+carbox. 33,3%+lindane 16,6%+anthraq. 16,6%	0,3		0,3
0,3	0,3	0,3	0,3		0,3			0,3		0,3	0,3	KG	QUINOLATE S MG	Parthena	WS	A	ox. Cu. (β) 6,6%+lindane 10%+end. 33,5%+anthraq. 16,6%		0,3	0,3
0,5	0,5	0,5	0,5		0,5			0,5		0,5	0,5	L	QUINOLATE S MG FL	Parthena	FS	M	ox. Cu. (β') 40 g/l+lindane 60 g/l+end. 200 g/l+anthraq. 100 g/l		0,5	0,5
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4			0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE S MG SAFLO	Parthena	FS	I	ox. Cu. (β) 50 g/l+lindane 75 g/l+endosulfan 250 g/l		0,4	0,4

ITCF Juin 1997 INRA

FONGICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H.GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
0,33	0,33	0,33	0,33		0,45		0,45*					L	ABAVIT UNIVERSEL AB	Agrevo	FS	A	carboxine 220,4 g/l+prochloraze 46,3 g/l+anthraquinone 165 g/l			0,33
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CELEST	Parthena	FS	I	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CELEST REV	Parthena	FS	A	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS CORBEAUX	Dow Elanco	WS	A	ox. Cu. (β') 10%+anthraquinone 25%			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CUPROLATE PLUS CORBEAUX LI	Dow Elanco	FS	A	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	CUPROLATE PLUS T2 LI	Dow Elanco	FS	I	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	ELYXOR AG	Dow Elanco	FS	A	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	ELYXOR DE	Dow Elanco	FS	I	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	EMBRACE	Parthena	FS	I	fludioxonil 25 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2							0,2	0,2	KG	GENOIS	Parthena	WS	M	ox. Cu. (β') 10%+prochloraze 9,2%+anthraq. 25%			0,2
					0,7		0,7					L	GEOR	Parthena	FS	M	éthyr. 286 g/l+flutr. 21,4 g/l+ox. Cu (β') 28,6 g/l+anthraq. 71,5 g/l			0,7
0,2	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	L	GERMINATE DOUBLE Liquide	Rhône-Poulenc	FS	M	ox. Cu. 150 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
					0,4		0,4					L	GERIKO BIOP (2)	Rhône-Poulenc	FS	I	diniconazole 7,5 g/l+iprodione 75 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
					0,2		0,2					L	GERIKO SUPER	Rhône-Poulenc	FS	A	diniconazole 15 g/l+iprodione 150 g/l+anthraq. 250 g/l			0,2
0,2	0,2	0,2	0,2									L	LOTUS	Rhône-Poulenc	FS	I	flutriafol 10 g/l+triacétate de guazatine 400 g/l			0,2
0,3	0,3	0,3	0,3					0,3		0,3	0,3	L	PALLAS	Rhône-Poulenc	LS	M	triacétate de guazatine 265 g/l			0,3
0,33	0,33	0,33	0,33		0,45		0,45*					L	PRELUDE UNIVERSEL AB	Agrevo	FS	I	carboxine 220,4 g/l + prochloraze 46,3 g/l + anthraquinone 165 g/l			0,33
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	L	QUINOLATE PLUS ACFL	Parthena	FS	M	ox. Cu. (β') 100 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS Anticorb.eco	Parthena	WS	A	ox. Cu. (β') 13,3%+anthraquinone 33,5%			0,15
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	KG	QUINOLATE PLUS HIFI	Parthena	WS	A	flutriafol 3,75%+ ox. Cu. (β') 10%+anthraq. 25%			0,2
0,4	0,4	0,4	0,4		0,4		0,4	0,4		0,4	0,4	L	QUINOLATE PLUS HIFI Liquide	Parthena	FS	M	flutriafol 18,7 g/l+ ox. Cu. (β') 50 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4*	0,4	0,4	0,4	0,4	L	QUINOLATE PLUS V4X AC FL	Parthena	FS	M	carboxine 250 g/l+ ox. Cu. (β') 50 g/l+anthraq. 125 g/l			0,4
0,6	0,6	0,6		0,6			0,6	0,6(3)				L	REAL	Rhône-Poulenc	FS	I	triticonazole 200 g/l+anthraquinone 84 g/l			0,6
0,3	0,3	0,3	0,3		0,3			0,3		0,3	0,3	L	SEMEVAX	UNCAA-Semex	FS	I	thirame 198 g/l+carboxine 198 g/l			0,3
0,2	0,2	0,2	0,2							0,2	0,2	L	SIBUTOL A	Bayer S.A.	FS	I	bitertanol 75 g/l+anthraquinone 250 g/l			0,2
					0,3	0,3	0,3		0,3			KG	TRIMISEM	Dow Elanco	WS	A	nuarimol 6,5%+manèbe 26,5%+anthraq. 16,5%			0,3
0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3			0,3		0,3	0,3	L	TRIVAX	Stefes	FS	A	thirame 198 g/l+carboxine 198 g/l			0,3

FONGICIDES + INSECTICIDES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H.GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
					0,2		0,2					L	GAUCHO ORGE	Bayer S.A.	FS	I	tébuconazole 15 g/l+triazoxide 10 g/l+imidaclopride 350 g/l	0,2		

INSECTICIDES + CORVIFUGES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H.GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
												L	COMPLEMENT S MG FLO	Parthena	FS	M	endosulfan 250 g/l+lindane 75 g/l		0,4	0,4
												L	PROTECTION MG	Dow Elanco	FS	M	endosulfan 250 g/l+lindane 75 g/l		0,4	0,4
												FS	TETRAFIT MGL	Rhône-Poulenc	FS	I	endosulfan 250 g/l+lindane 100 g/l		0,4	0,4

ITCF Juin 1997 INRA

FONGICIDES

BLE CARIE	BLE SEPTORIOSE	BLE FUS. ROSEUM	BLE FUS. NIVALE	BLE CHARBON NU	ORGE H.GRAMINEUM	ORGE CH. COUVERT	ORGE CHARBON NU	ORGE FUSARIOSES	AVOINE CHARBON NU	AVOINE FUSARIOSES	SEIGLE FUSARIOSES	unité	SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	Formulation	Conditionnement	MATIERES ACTIVES (concentration % ou g/l)	TAUPIN	MOUCHE GRISE	CORBEAUX
							0,1					L	BAYTAN 15 FLO	Bayer S.A.	FS	I	triadiménol 150 g/l			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2			0,2		0,2	0,2	KG	CUPROLATE PLUS	Dow Elanco	WS	A	oxyquinoléate de Cuivre (β') 10%			
							0,12					L	LOSPEL	Dow Elanco	LS	I	tétraconazole 125 g/l			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	0,2	0,2	KG	MANGANIL 80	Bourgeois	WP	M	manèbe 80%			
0,2	0,2	0,2	0,2		0,2	0,2		0,2	0,2	0,2	0,2	KG	MANOLATE	Dow Elanco	DS	A	manèbe 48%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	POMARSOL	Bayer S.A.	WS	A	thirame 80%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	POMARSOL ULTRADISPERSIBLE	Bayer S.A.	WG	A	thirame 80%			
	0,076	0,076	0,076		0,095							L	PRELUDE 20 FS	Agrevo	FS	I	prochloraze 200 g/l			
0,15	0,15	0,15	0,15		0,15			0,15		0,15	0,15	KG	QUINOLATE PLUS SEM. ECO	Parthena	WS	A	oxyquinoléate de Cuivre (β') 13,3%			
0,2	0,2	0,2	0,2*					0,2*		0,2*	0,2*	KG	TEBUZATE	Dow Elanco	WS	A	thiabendazole 60%			
	0,2	0,2	0,2					0,2		0,2	0,2	KG	TRIPOMOL 80	Bourgeois	WP	M	Thirame 80%			

(1) Homologué sur zabre.
(2) Spécialité incluant un agent filmogène.
Agents de pelliculage autorisés à la vente : DATIF Rouge (Bayer S.A.), LISTRAT (Dow Elanco), NACRET (La Quinoléine), PERIDIAM Process (Rhône-Poulenc), SEPIRET (Seppic), TANSORG (Sopra).
(3) Sur Fusarium roseum.

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES PRODUITS CONSULTER LES FICHES DANS LES BROCHURES DE L'ITCF ET DANS "PERSPECTIVES AGRICOLES"

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

(Suivre les avertissements agricoles du Service de la Protection des Végétaux)

- Autorisé, bonne efficacité
- Autorisé, efficacité moyenne ou irrégulière
- Non autorisé

FORMULATION	
CS : Suspension de capsules	GR : Granulé
EC : Concentré émulsionnable	RB : Appât prêt à l'emploi
EW : Emulsion aqueuse	SC : Suspension concentrée
FG : Granulé fin	SL : Concentré soluble
GB : Appât granulé	WG : Granulé à disperser dans l'eau

SPECIALITES COMERCIALES	FIRMES	MATIERES ACTIVES	% poudre g/l liquide	Formulation	NEMATODES	PUCERONS sur feuillage jaunisse nanisante de l'orge (J.N.O.)	CICADELLE nanisme du blé ou maladie des pieds chétifs (W.D.V.)	MOUCHE GRISE	TORDEUSE	MOUCHES Mineuses	PUCERONS sur épis	CECIDOMYIES des fleurs de blé
TRAITEMENT DU SOL												
TEMIK 10G	Rhône - Poulenc	aldicarbe	100 g/kg	MG	10 kg							
TRAITEMENT EN VEGETATION												
APHICAR	Rhône-Poulenc Leadagro	cyperméthrine	100 g/l	EC		0,26 l					0,25 l	
ASTOR	Cyanamid Agro	alphaméthrine	100 g/l	EC		0,1 l	0,1 l		0,1 l	0,1 l	0,15 l	
BAYTHROID	Bayer	cyfluthrine	50 g/l	EC		0,3 l	0,3 l				0,3 l	
BEST	Agrevo	deltaméthrine+pyrimicarbe	5 g/l+100g/l	EC				0,5 l/q			1 l	
BRIGADE	Rhône-Poulenc	bifenthrine	80 g/l	SC		0,1 l	0,125 l		0,1 l	0,1 l	0,0625 l	
CYMBUSH	Sopra	cyperméthrine	100 g/l	EC		0,2 l			0,2 l		0,25	
CYPERCAL	Calliope	cyperméthrine	100 g/l	EC							0,25 l	
CYPERFAN 215 EC	Agriphyt	endosulfan+cyperméthrine	200 g/l+15 g/l	EC							1 l	
CYTHRINE 10 EC	Agriphyt	cyperméthrine	100 g/l	EC							0,25 l	
DECIS	Agrevo	deltaméthrine	25 g/l	EC		0,3 l	0,3 l		0,3 l	0,25 l	0,25 l	
DECIS MICRO	Agrevo	deltaméthrine	6,25%	WG		120 g	120 g		120 g	100 g	100 g	
DUCAT	Bayer	bêtacyfluthrine	25 g/l	EC		0,3 l	0,3 l				0,3 l	
ENDURO	Bayer	bêtacyfluthrine+oxydéméton-méthyl	8 g/l+250g/l	EC		0,4 l					0,4 l	
EXPERID	Rhône-Poulenc	bifenthrine	100 g/l	EC		0,075 l	0,1 l		0,075 l	0,075 l	0,05 l	
FASTAC	Cyanamid Agro	alphaméthrine	50 g/l	EC		0,2 l	0,2 l		0,2 l	0,2 l	0,3 l	
FOLIMATE	Bayer	ométhoate	250 g/l	SL								
FURY	Amethys	zétacyperméthrine	100 g/l	EW		0,15 l					0,15 l	
GALION	Dow Elanco	deltaméthrine+endosulfan	5 g/l+200 g/l	EC		1,2 l					1 l	
KARATE K OU OPEN	Sopra	lambda-cyhalothrine+pyrimicarbe	5 g/l+100g/l	EC							1 l	
KARATE VERT	Sopra	lambda-cyhalothrine	50 g/l	EC		0,15 l	0,15 l		0,125 l	0,125 l	0,125 l	0,15 l
KARATE XPRESS	Sopra	lambda-cyhalothrine	5%	WG		0,15 kg	0,15 kg		0,125 kg	0,125 kg	0,125 kg	0,15 kg
MASTOR	Elf Atochem Agri	cyperméthrine	50 g/l	EC		0,4 l						
MAVRIK FLO	Parthena	tau-fluvalinate	240 g/l	EW		0,2 l	0,2 l				0,15 l	
MAVRIK SYSTO OU MAVRIK B	Parthena	tau-fluvalinate+thiométon	72 g/l+200 g/l	EC						0,3 l	0,3 l	
ORFIS	Stefes	endosulfan+cyperméthrine	200 g/l+15 g/l	EC							1 l	
PIRIMOR G	Sopra	pyrimicarbe	50%	WG							0,25 kg	
SERK EC	Parthena	endosulfan+thiométon	200 g/l+66,7 g/l	EC						1,5 l	1,5 l	2 l
SHERPA 10	Rhône-Poulenc Leadagro	cyperméthrine	100 g/l	EC		0,26 l					0,25 l	
SUMI-ALPHA	Philagro	esfenvalérate	25 g/l	EC		0,25 l	0,25 l		0,3 l		0,3 l	
SUMICIDIN 10	Cyanamid Agro	fenvalérate	100 g/l	EC		0,25 l			0,35 l		0,35 l	
TALSTAR	Rhône-Poulenc	bifenthrine	100 g/l	EC		0,075 l	0,1 l		0,075 l	0,075 l	0,05 l	
TALSTAR FLO	Rhône-Poulenc	bifenthrine	80 g/l	SC		0,1 l	0,125 l		0,1 l	0,1 l	0,0625 l	
TECHNUFAN	Sipcam-Phyteurop	endosulfan	350 g/l	EC							1,5 l	
TRACKER 108 EC	Du Pont de Nemours	tralométhrine	108 g/l	EC		0,08 l			0,08 l	0,08 l	0,08 l	
ZOLONE FLO	Rhône-Poulenc	phosalone	500 g/l	SC							1,2 l	

* Les informations chiffrées pour chaque ravageur correspondent aux doses à utiliser à l'hectare

SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	MATIERES ACTIVES	% poudre	Formulation	LIMACES	
EXTRALUGEC SR	Sipcam-Phyteurop	métaldéhyde	5%	GB	25 à 40 gra/m^2	5 à 8 kg/ha
HELARION LD	Rhône-Poulenc Leadagro	métaldéhyde	5%	GB	30 gra/m^2	5 kg/ha
HELARION mini-granulés et HELARION RS	Scac-Fisons	métaldéhyde	5%	GB	30 à 42 gra/m^2	5 à 7 kg/ha
LIMALDEHYDE	Bourgeois	métaldéhyde	5%	GB	35 gra/m^2	7kg/ha
LIMATIC mini-granulés et LIMASTOP mini-granulés	CNCATA/Agrinet	métaldéhyde	5%	FG	30 à 42 gra/m^2	5 à 7 kg/ha
LIMEOL G	Agriphyt	métaldéhyde	5%	GB	20 à 40 gra/m^2	6 à 7 kg/ha
MALICE	Sopra	bensultap	5%	RB	60 gra/m^2	7.5 kg/ha
MESUROL RF	Bayer S.A.	mercaptodiméthur	4%	RB	18 à 30 gra/m^2	3 à 5 kg/ha
METAREX RG	de Sangosse	métaldéhyde	5%	GB	35 gra/m^2	7kg/ha
SKIPPER	Rhône-Poulenc	thiodicarbe	4%	RB	30 gra/m^2	5kg/ha

gra/m^2 = granulés par m^2

CONSEILS DE LUTTE

LIMACES	NEMATODES	PUCERONS sur feuillage (jaunisse nanisante de l'orge)	CICADELLES
Application de surface automne, hiver, début de printemps : - si parcelle régulièrement infestée, traitement au semis et à la levée, - dès l'apparition des dégâts. (Répéter l'intervention si nécessaire)	Au semis, avec un microgranulateur adapté au semoir à céréales. Après analyse révélant un taux d'*Heterodera avenac* supérieur à 5 larves/gr de sol, et des dégâts constatés les années précédentes.	- Quel que soit le stade de la céréale, si 10 % des plantes portent au moins un puceron : intervention immédiate. - En dessous de ce seuil, intervenir seulement si les pucerons sont encore observés au bout de 10 jours, quel que soit leur nombre.	Dans les régions concernées : Centre, Centre Est et Sud Bassin Parisien, des cicadelles du genre *Psammotettix* peuvent être présentes dès la levée des céréales. Suivre les résultats du réseau de piégeage des avertissements agricoles. - En présence de cicadelles, intervention immédiate dès la levée (coléoptile-1 feuille). - Intervention à renouveler si de nouvelles captures sont réalisées.

MOUCHE GRISE	TORDEUSE	MOUCHES MINEUSES	PUCERONS sur épis	CECIDOMYIES
La lutte contre ce ravageur débute au semis par l'utilisation du traitement de semence. En fonction de la population d'oeufs viables (analyse de sol en fin d'été), l'importance du risque est le suivant : - risque faible : < 1 million/ha - risque moyen : 1 à 3 millions/ha - risque élevé : 3 à 5 millions/ha - risque très élevé : > 5 millions/ha.	A partir de la première quinzaine de mai, dès l'apparition des premières feuilles pincées, le seuil d'intervention conseillé est : - sur orge de printemps : 1 larve mineuse/20 talles, - sur céréales d'hiver : 1,5 larves mineuses/20 talles.	Le risque n'est élevé que sur orge de printemps à la montaison L'intervention doit rester exceptionnelle sur céréales d'hiver. Intervenir uniquement dans les parcelles présentant des piqûres sur 98% des dernières ou avant dernières feuilles. Préférer alors une intervention sur début de mine	De l'épiaison au stade laiteux-pâteux : - traiter dès qu'on observe 1 épi sur 2 portant au moins un puceron.	Entre le début de l'épiaison et la fin floraison. Le risque est élevé lorsque les trois conditions suivantes sont réunies : - vol de cécidomyies signalé - temps calme et chaud (>15°C) - blé à l'épiaison et cécidomyies en position de ponte sur les épis.

LUTTE CONTRE LA VERSE

- Autorisé
- Non autorisé

SPECIALITES COMMERCIALES	FIRMES	MATIERES ACTIVES (concentration en g/l)	BLE TENDRE HIVER	BLE TENDRE PRINTEMPS	BLE DUR HIVER	BLE DUR PRINTEMPS	ORGE HIVER	ORGE PRINTEMPS	SEIGLE	TRITICALE	AVOINE
BREF C	*Sipcam-Phyteurop*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CALIVERSE	*Calliope*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CONTREVERSE	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
COURTE PAILLE	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
C-TRIPLE	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CYCOSTALK 460	*Agriphyt*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
JADEX 0-460	*Phytorus*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
3C-STEF	*Stefes*	chlorméquat chlorure 460 g/l									
CeCeCe 750	*BASF*	chlorméquat chlorure 750 g/l									
CYCOSTALK FORT	*Agriphar*	chlorméquat chlorure 750 g/l									
CALIVERSE FORT	*Calliope*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CONTREVERSE C5	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
COURTE PAILLE C5	*Tradiagri*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CYCOCEL C5 BASF	*BASF*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
PENTAGRAN 448	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
TETRA 5	*Phytorus*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 320 g/l									
CYCOCEL CL	*Cyanamid Agro*	chlorméquat chlorure 460 g/l + chlorure de choline 35 g/l + imazaquine 10 g/l									
SIACOURT C	*Interphyto*	chlorméquat chlorure 230 g/l + hydrolysat de protéines									
CYTER	*BASF*	chlorméquat chlorure 345 g/l + mépiquat chlorure 115 g/l									
CYCLADE	*BASF*	chlorméquat chlorure 230 g/l + mépiquat chlorure 75 g/l + éthéphon 155 g/l									
TERPAL	*BASF*	mépiquat chlorure 305 g/l + éthéphon 155 g/l									
ARVEST	*Sipcam-Phyteurop*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
RANFOR	*Calliope*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
SPATIAL PLUS	*Stefes*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
VIVAX L	*Rhône-Poulenc*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l									
CONCORD	*Cyanamid Agro*	chlorméquat chlorure 300 g/l + éthéphon 150 g/l + imazaquine 10 g/l									
BAIA	*Phytorus*	éthéphon 480 g/l									
CERONE	*Rhône-Poulenc*	éthéphon 480 g/l									
ETHEVERSE	*Amethys*	éthéphon 480 g/l									
REDOR-STEF	*Stefes*	éthéphon 480 g/l									
MODDUS	*Evolya*	trinexapac éthyl 250 g/l									
SONIS	*Evolya*	trinexapac-éthyl 250 g/l + éthéphon 250 g/l									

Toutes les spécialités sont commercialisées sous forme de concentré soluble.

ESPECES	SPECIALITES COMMERCIALES	DOSES en l/ha	EPOQUES D'APPLICATION
BLE TENDRE HIVER	ARVEST, RANFOR, SPATIAL PLUS, VIVAX L	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	BREF C, CONTREVERSE, COURTE PAILLE, C-TRIPLE, JADEX 0-460, CALIVERSE, CYCOSTALK 460, 3C-STEF	2,0	Fin tallage à épi 1 cm.
	CeCeCe 750, CYCOSTALK FORT	1,2	Fin tallage à épi 1 cm.
	CERONE *(1)*, ETHEVERSE	0,6	1 noeud au début gonflement.
	CONCORD (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CONTREVERSE C5, COURTE PAILLE C5, CYCOCEL C5 BASF CALIVERSE FORT, PENTAGAN 448, TETRA 5	2,0	Fin tallage à épi 1 cm.
	CYCLADE	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CYCOCEL CL (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	Plein tallage à 1 noeud.
	CYTER	2,0	Mi-tallage à 1 nœud
	MODDUS *(2)*	0,5	Fin redressement à 2 noeud.
	SIACOURT C	3,0	Plein tallage à épi 1 cm.
	SONIS (emballage associatif)	0,8 (0,4+0,4)	1 noeud à 2 noeuds.
	TERPAL	2,0	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
BLE TENDRE PRINTEMPS	CALIVERSE, CONTREVERSE, COURTE PAILLE	1,5	Fin tallage à épi 1 cm.
	CeCeCe 750	1,0	Fin tallage à épi 1 cm.
	CYCOCEL C5 BASF, PENTAGRAN 448	1,5	Fin tallage à épi 1 cm.
BLE DUR HIVER	ARVEST, RANFOR, SPATIAL PLUS, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CALIVERSE, CONTREVERSE, COURTE PAILLE	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	CeCeCe 750	2,0	Plein tallage à fin tallage.
	CERONE, ETHEVERSE	1,5	2 noeuds au début gonflement.
	CYCOCEL C5 BASF, TETRA 5	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	TERPAL	2,5	2 noeuds au début gonflement.
BLE DUR PRINTEMPS	CeCeCe 750	2,0	Plein tallage à fin tallage.
	CONTREVERSE, COURTE PAILLE	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	CYCOCEL C5 BASF	3,5	Plein tallage à fin tallage.
	SIACOURT C	5,25	Plein tallage à épi 1 cm
ORGE HIVER	ARVEST, RANFOR, SPATIAL PLUS, VIVAX L	2,5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
	BAIA, CERONE, ETHEVERSE, REDOR-STEF	1,0	2 noeuds à la sortie des premières barbes.
	CONCORD (emballage associatif)	2,2 (2,0+0,2)	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CYCLADE	2,5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
	MODDUS *(2)*	0.8	Fin redressement à 2 noeuds.
	SONIS (emballage associatif)	1,2 (0,6+0,6)	1 noeud à 2 noeuds.
	TERPAL	2.5	1 noeud à la sortie des premières barbes.
ORGE PRINTEMPS	ARVEST, RANFOR	1.5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CERONE, ETHEVERSE	0,75	2 noeuds à l'apparition de la dernière feuille.
	CONCORD (emballage associatif)	1.65 (1,5+0,15)	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	MODDUS *(2)*	0,6	Fin redressement à épi 10 cm.
	TERPAL	1,5	1 nœud à 2 nœuds
SEIGLE	ARVEST, RANFOR, SPATIAL PLUS, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CERONE, ETHEVERSE	1,5	2 noeud au début gonflement
	CYCOCEL C5 BASF, TETRA 5	2,5	2 noeuds.
TRITICALE	ARVEST, RANFOR, SPATIAL PLUS, VIVAX L	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
	CERONE, ETHEVERSE	1,5	2 noeuds au début gonflement.
	TERPAL	2,5	1 noeud à l'apparition de la dernière feuille.
AVOINE	CYCOCEL C5 BASF, TETRA 5	3,0	2 noeuds.

(1) En programme ou en mélange avec le chlorméquat chlorure.
(2) Pour les doses d'utilisation ou les programmes, consulter la firme.